



JOËLLE
GARRIAUD-MAYLAM

SENATEUR
REPRESENTANT
LES FRANÇAIS
ETABLIS HORS DE FRANCE

VICE-PRESIDENTE DU GROUPE UMP
DU SENAT

SECRETARE DE LA COMMISSION
DES AFFAIRES ETRANGERES
DE LA DEFENSE ET
DES FORCES ARMEES

VICE-PRESIDENTE DE LA DELEGATION
AUX DROITS DES FEMMES ET
A L'EGALITE DES CHANCES ENTRE
LES HOMMES ET LES FEMMES

MEMBRE DE LA COMMISSION
DES AFFAIRES EUROPEENNES

PRESIDENTE DELEGUEE DES GROUPES
SENATORIAUX FRANCE AFRIQUE
DE L'OUEST (SENEGAL) ET FRANCE
ASIE DU SUD-EST (BIRMANIE)

REPRESENTANT LE SENAT A
LA COMMISSION NATIONALE
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE
ET LA CULTURE (UNESCO)

REPRESENTANT LE SENAT
A LA COMMISSION NATIONALE
POUR L'ELIMINATION DES
MINES ANTIPERSONNEL

MEMBRE DU BUREAU POLITIQUE DE
L'UMP, SECRETARE NATIONAL AUX
AFFAIRES ETRANGERES (RELATIONS
FRANCO-BRITANNIQUES ET
COMPARAISONS INTERNATIONALES)

Paris, le 19 juillet 2012

Madame Christiane Taubira
Ministre de la Justice, garde des Sceaux
13, place Vendôme
75042 Paris Cedex 01

Madame la Ministre

Alors que le Règlement Rome III vient d'entrer en vigueur et que l'Accord franco-allemand instituant un régime matrimonial optionnel commun a été ratifié par le Sénat, permettez-moi d'attirer votre attention sur la nécessité de mettre en place avec le gouvernement allemand un processus de concertation en vue d'une harmonisation de nos droits de la famille.

Vous trouverez en pièce jointe une question écrite déposée à votre attention au Sénat, qui vous fournira quelques exemples de divergences législatives aux conséquences parfois dramatiques pour des enfants durablement coupés de tout lien avec leur parent français.

Au-delà de ces disparités du droit matériel, c'est aussi la pratique juridique allemande qui est mise en cause par de nombreux parents étrangers s'estimant victimes de discriminations, comme l'attestent les quelques 120 pétitions reçues à ce sujet par le Parlement européen. Certains de ces cas sont sur le point d'être portés devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme et la commission des pétitions du Parlement européen a voté le 12 juillet une série de recommandations à l'intention des autorités allemandes et européennes attestant de la réalité de points de tensions.

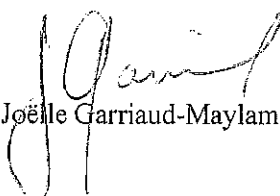
Afin d'évaluer la réalité et l'ampleur de ces problèmes, au-delà des cas individuels et des affects, et d'envisager des pistes pour les résoudre, il me semblerait plus urgent que jamais de **rétablir la commission parlementaire de médiation franco-allemande**. Une telle commission pourrait également jouer un rôle de médiation sur certains dossiers particulièrement épineux. Vous trouverez en pièce jointe la question écrite que j'avais déposée en ce sens le 17 février 2011.

Au-delà de ces problèmes franco-allemands, il me semble également urgent de travailler sur l'amélioration du **soutien aux parents qui, à l'occasion d'un divorce ou d'une séparation d'avec un conjoint étranger, rencontrent des difficultés pour obtenir et faire appliquer des décisions relatives à la garde des enfants ou la pension alimentaire**. Vous trouverez en pièce jointe une note sur les mariages internationaux récapitulant certaines de ces difficultés et suggérant des pistes de réflexion pour les résoudre : création d'une agence pour le recouvrement des pensions alimentaires, réforme du BECCI, amélioration du soutien consulaire, accès à un réseau international d'avocats francophones formés en droit de la famille, aide juridictionnelle...

Je voudrais tout particulièrement attirer votre attention sur l'enjeu crucial que représente l'information des couples. Je l'ai d'ailleurs souligné dans mon rapport sur la ratification de l'accord franco-allemand sur le régime matrimonial commun optionnel que vous trouverez ci-joint. Parallèlement, il est indispensable de sensibiliser aux spécificités du droit international de la famille les différents acteurs institutionnels, en France et à l'étranger : magistrats, travailleurs sociaux, consulats, etc.

Me tenant à votre disposition pour toute information complémentaire, avec l'espoir que vous saurez faire progresser ces dossiers sensibles, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma parfaite considération,

et mon meilleur et amical souvenir



Joëlle Garriaud-Maylam

MEE.

Pièces jointes :

- Questions écrites n° 17251 et n°01103
- Rapport n° 650 (2011-2012) sur le projet de loi autorisant la ratification de l'accord entre la République française et la République fédérale d'Allemagne instituant un régime matrimonial optionnel de la participation aux acquêts
- Note sur les mariages internationaux

Copie à : Dominique Bertinotti, Ministre déléguée chargée de la Famille

JN,
JN